

FICHE D'EXPÉRIENCE

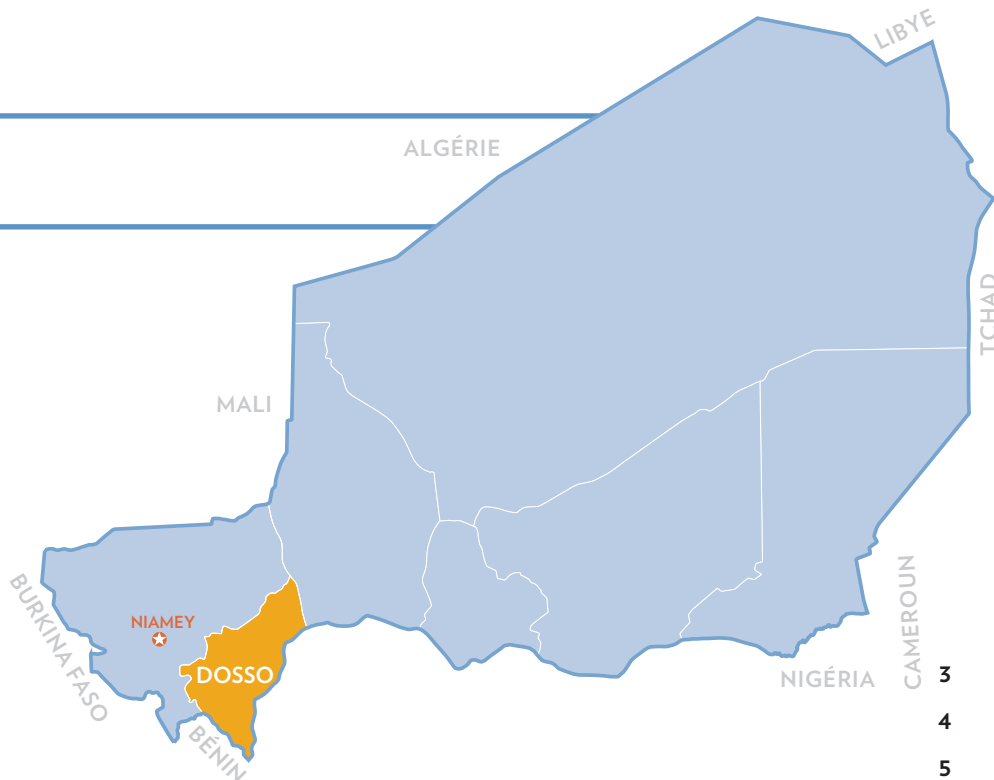
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INSERTION DES JEUNES

PROGRAMME D'APPUI AU
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DURABLE DANS LA RÉGION
DE DOSSO - NIG/025

Février 2022



SOMMAIRE



ABRÉVIATIONS ET SIGLES	3
RÉSUMÉ	4
DÉFINITIONS	5
NATURE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT	5
CONTEXTE ET DÉMARCHES DE L'INTERVENTION	6
LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS RÔLES RESPECTIFS : STRUCTURE DE PARTENARIAT	7
DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIENCE : STRATÉGIE POUR L'INSTALLATION DES JEUNES	8



FAITS MARQUANTS

10 031

jeunes ont été formés, dont 59 % de femmes.

8 680

jeunes ont bénéficié d'un appui en conseil agricole.

6 680

producteurs, dont 51 % de femmes, ont bénéficié d'un crédit pour lancer une activité agricole.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ANFICT	Agence nationale pour le financement des collectivités territoriales
BAGRI	Banque agricole du Niger
CFP	Centre de formation professionnelle
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRJ	Conseil régional des jeunes
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DREPT	Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique
DRGR	Direction régionale du génie rural
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
IMF	Institution de microfinance
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs

RÉSUMÉ

Le programme NIG/025 - Appui au développement agricole durable dans la région de Dosso - Phase II prévoit le suivi du parcours de jeunes agriculteurs vers une installation réussie. Son objectif spécifique consiste à augmenter les opportunités économiques pour les jeunes à travers une stratégie d'insertion basée sur trois activités :

- la formation ;
- le conseil agricole ;
- l'installation à travers le crédit agricole.

La mise en œuvre du programme, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, se réalise à travers une maîtrise d'ouvrage déléguée au niveau régional et une approche multi-acteurs sous la coordination du conseil régional de Dosso.

La présente fiche d'expérience décrit la stratégie développée par le programme NIG/025 et vise à documenter l'opérationnalisation de celle-ci à des fins de capitalisation et de partage des leçons apprises, d'éléments d'apprentissage et des bonnes pratiques.

Pour ce qui est de la formation et du conseil agricole, le programme a mis en évidence que les organisations paysannes sont de loin les prestataires les plus performants et efficaces, notamment grâce à leur proximité avec les jeunes et leur ancrage local. Dans ce cadre, les centres de formation temporaires ou « mobiles » permettent notamment de s'adapter à la demande de formation. En outre, l'évaluation des opérateurs en charge des formations et de l'appui-conseil permet d'assurer la qualité des formations en maintenant uniquement des opérateurs performants.

Un élément clé du succès du programme est son approche multi-acteurs sous la coordination du Conseil régional, avec concertation régulière des acteurs locaux, qui permet d'adapter et d'améliorer les appuis pour les saisons culturales suivantes. Cette approche renforce également le rôle du Conseil régional dans le cadre de la décentralisation, notamment dans son rôle de coordination des activités de développement rural dans la région. En effet, une appropriation du système par les acteurs au niveau régional et local est au cœur du programme et permettra ainsi la durabilité du modèle d'intervention.

C'est également grâce à des outils de financement définis dans le cadre du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), tels que la subvention adossée au crédit et la garantie pour le crédit agricole, que le programme favorise l'installation et la réussite des jeunes dans les métiers agricoles.

Une des faiblesses majeures a été le faible recouvrement en matière de crédit agricole et un nombre élevé d'impayés. Dans ce cadre, il est recommandé pour les futures interventions que le financement des petits dossiers de crédit individuels soit assuré par les institutions de microfinance (IMF). La Banque agricole du Niger (BAGRI) pourrait se concentrer sur l'accompagnement des IMF à travers le refinancement, ainsi que le financement de dossiers de crédit d'un volume plus important. Il sera également important de mutualiser les efforts dans le cadre du développement de la finance inclusive à travers une approche concertée des partenaires techniques et financiers (PTF) avec les IMF.

De plus, il est essentiel d'élaborer des dossiers de crédits réalistes et réalisables afin de garantir la rentabilité des exploitations. Dans ce contexte, une analyse poussée des besoins réels de l'agriculteur et des capacités de remboursement du prêt est primordiale. De plus, une éducation financière adaptée pourra aider à baisser le nombre d'impayés qui résultent en partie des méconnaissances des jeunes de leur dossier de crédit et des modalités de remboursement.

DÉFINITIONS

CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES

Processus au cours duquel un acquis de l'expérience est transformé en connaissance partageable avec d'autres. Zutter (1995, p. 36).

BONNE PRATIQUE

Une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats avec succès dans de multiples contextes, et qui est dès lors recommandée comme modèle (FAO).

ENSEIGNEMENT APPRIS

Un enseignement est une leçon qu'une personne ou un groupe de personnes tire d'une expérience. Une leçon est une synthèse des connaissances ou de la compréhension qui résultent d'une expérience positive ou négative pouvant servir pour d'autres contextes et/ou reproductible. (Programme du Fonds pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement - F-OMD)

INSERTION

Processus qui permet à un individu, ou à un groupe d'individus, d'entrer sur le marché du travail dans des conditions favorables à l'obtention d'un emploi. L'insertion contribue à faire reculer la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités, notamment dans les zones rurales des pays en développement.

NATURE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT

La présente fiche décrit la stratégie développée par le programme NIG/025 pour l'insertion des jeunes en milieu rural dans la région de Dosso. Elle vise à documenter l'opérationnalisation de cette stratégie, à des fins de capitalisation et de partage des bonnes pratiques.

CONTEXTE ET DÉMARCHES DE L'INTERVENTION

L'objectif global de l'appui luxembourgeois, qui porte sur une durée de 63 mois (01.10.16 – 31.12.21) avec une contribution de 21 590 000 EUR, est aligné sur la politique sectorielle du développement rural à savoir la Stratégie I3N. Il vise à mettre la population nigérienne à l'abri des famines récurrentes, lui garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et améliorer son revenu. La mise en place du FISAN est inscrite dans cette stratégie.

Les objectifs du FISAN consistent à mettre plus de cohérence dans les mécanismes de financement de l'agriculture (il y a notamment de nombreuses modalités de financement parallèles) et à disposer d'un ensemble de directives appliquées par l'ensemble des PTF. Le FISAN, vu sa création récente en 2017, est encore en construction et ne dispose pas encore de l'ensemble de ses outils de financement. Il dispose de trois facilités à savoir :

Facilité 1 : soutien au financement agricole pour les investissements privés (crédit agricole) à travers les institutions financières (banques et institutions de microfinance). Le fonds de garantie du FISAN a été mis en place depuis le début de l'année 2021.

Facilité 2 : financement des investissements structurants publics à travers l'Agence nationale pour le financement des collectivités territoriales (ANFICT).

Facilité 3 : financement du conseil agricole à travers l'Agence nationale de promotion du conseil agricole récemment mis en place (2020).

L'objectif spécifique du programme NIG/025 qui consiste à augmenter les opportunités économiques pour les jeunes de la région de Dosso dans les métiers liés aux filières agricoles, cadre dans la régionalisation de l'I3N. Le programme, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, favorise grâce à des outils de financement définis dans le cadre du FISAN (la subvention adossée au crédit et la garantie pour le crédit agricole) l'installation et la réussite des jeunes promoteurs âgés entre 18 et 35 ans dans les métiers des filières agricoles.

Le programme vise 11 000 jeunes formés en fin de programme dont au minimum 16 % bénéficient d'une installation réussie à travers le crédit agricole. Parmi les bénéficiaires, une répartition équitable de 50 % de femmes et de 50 % d'hommes est recherchée. Les filières agricoles ciblées sont le maraîchage, le riz et l'arachide/niébé.



LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS RÔLES RESPECTIFS: STRUCTURE DE PARTENARIAT

La mise en œuvre du programme se réalise à travers une maîtrise d'ouvrage déléguée au niveau régional et une approche multi-acteurs sous la coordination du conseil régional de Dosso.

Les partenaires du programme, ainsi que leurs tâches dans le cadre des conventions signées avec eux, sont présentés ci-dessous :

- le ministère de l'Agriculture : appui au suivi des activités des facilités 1 et 3 ;
- le conseil régional de Dosso : appui aux aspects organisationnels des activités des facilités 2 et 3 ;
- la Chambre régionale de l'agriculture (CRA) : appui technique au suivi du parcours des jeunes, de l'identification à l'installation réussie (facilité 3) ;
- la BAGRI et deux IMF : appui aux jeunes agriculteurs à travers une subvention adossée au crédit (facilité 1) ;
- l'ANFICT : gestion des subventions à l'installation d'infrastructures agricoles publiques (facilité 2) sous la gestion confiée à l'ANFICT. À ce jour, 69 infrastructures structurantes ont été réalisées (essentiellement des magasins de stockage et des comptoirs de vente) ainsi que la réhabilitation de 19 pistes rurales dans le cadre du désenclavement de zones de production agricole. Ces actions ne sont pas développées dans la présente note mais font l'objet d'une autre note technique sur les partenariats publics-privés.



DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIENCE : STRATÉGIE POUR L'INSTALLATION DES JEUNES

L'appui au parcours des jeunes agriculteurs se réalise à travers trois activités notamment :

- la formation ;
- le conseil agricole ; et
- l'installation à travers le crédit agricole.

Ces activités sont développées ci-dessous.

Formation

Les formations ont démarré en saison des pluies 2017. Elles se réalisent deux fois par an selon les saisons culturales : en saison des pluies (juin à septembre : maraîchage, riz et arachide/niébé) et en saison sèche (octobre à février : maraîchage, riz).

Le Conseil régional, avec l'implication des partenaires publics et privés, assure la mise en œuvre des actions suivantes :

- élaboration des manuels de formation et traduction en compétences : manuels approuvés par la direction régionale de l'Enseignement professionnel et technique (DREPT) et la direction régionale de l'Agriculture (DRA) ;
- appel à propositions ouvert, lancé par le Conseil régional en début d'exercice, pour sélectionner les opérateurs en charge des formations et conseil agricole des jeunes. Les partenaires impliqués dans le choix des opérateurs sont le Conseil régional, la CRA, la DRA, le Conseil régional des jeunes (CRJ) et la DREPT. Trente six opérateurs en moyenne ont été opérationnels par saison dont environ deux tiers sont des organisations de producteurs (OP) et un tiers est constitué d'ONG et de centres publics (centre de formation aux métiers) ;
- identification des jeunes et des sites de formation. Les partenaires impliqués sont le Conseil régional, la CRA, la DRA, et la DREPT, le CRJ, municipalités et chefs de villages. Il y a en moyenne 100 centres par saison de formation (dont les sites intégrés de formation agricole appuyés par l'ONG Swisscontact). Environ 20 % sont des centres fixes (fixés géographiquement et disposant d'infrastructures) et 80 % sont temporaires (champs occasionnels) ou centres « mobiles ». Les centres mobiles sont des champs de 200 à 1 250 m² selon le type de culture, mis à disposition par un producteur ou un village, qui nécessite un minimum d'investissement (forage, motopompe, petit matériel, intrants). Un renforcement des capacités de 21 centres fixes a été réalisé en matière de matériel de démonstration (deux systèmes d'irrigation, une station solaire et une aire de séchage). Chaque centre forme environ 15 jeunes pour un total de 1 500 jeunes par saison ;
- formation des formateurs assurée par la CRA, la DREPT, la DRA et la DRGR (direction régionale du Génie rural) pour les formations sur la production et par des prestataires privés pour la transformation. La formation des thèmes transversaux est assurée de la façon suivante : les aspects environnementaux par la direction régionale de l'Environnement, la commercialisation et gestion de petites entreprises par la direction régionale du Commerce et l'éducation financière par les institutions financières partenaires ;
- signature d'un contrat entre le Conseil régional et les opérateurs pour une seule saison culturale ;
- distribution à chaque jeune sélectionné d'un « bon formation » (valeur 100 000 FCFA) à remettre au centre de formation de son choix ;
- formation théorique mais surtout pratique des jeunes dans les centres de formation. Formation en production végétale de 135 heures minimum (4 heures, 2 à 3 fois par semaine) sur la durée du cycle de production (entre 3 à 5 mois en fonction des cultures choisies), incluant les thèmes transversaux ;
- évaluation pédagogique et technique à mi-parcours et finale des jeunes et opérateurs de formation par une équipe constituée du Conseil régional, la CRA, la DRA, la DRGR et la DREPT et le CRJ. Élimination des opérateurs peu performants pour la saison de formation suivante ;
- attestation de formation délivrée par la DREPT aux jeunes formés ayant une évaluation positive.

RÉSULTATS

Depuis le démarrage du programme, 10 031 jeunes ont été formés dont 58 % de femmes. L'objectif d'une répartition équitable de 50 % d'hommes et 50 % de femmes est ainsi atteint.

La répartition des jeunes formés par filière est présentée dans le tableau n°1 ci-dessous. 46 % de jeunes ont été formés dans le domaine du maraîchage, 28 % en riziculture et 26 % en arachide/niébé. 82 % des formations ont concerné la production et 18 % la transformation. Par filière, les formations en transformation représentent 4 % en maraîchage, 18 % dans le domaine du riz et 42 % pour l'arachide/niébé.

Tableau n°1: Le nombre de jeunes formés, par filière et par maillon

	Maraîchage	Riz	Arachide/niébé	Total
Production	4 404	2 340	1 485	8 229
Transformation	200	509	1 093	1 802
Total	4 604	2 849	2 578	10 031

Dans le souci de respecter les normes du MEPT, le nombre de jeunes apprenants par centre de formation se limite à environ 15 jeunes. Cependant, en dehors des quotas des jeunes inscrits pour les formations, des participations spontanées par des jeunes sont régulièrement observées. Il s'agit de jeunes motivés, qui participent à la formation, avec l'accord des formateurs, en assurant leur propre prise en charge (repas et petit matériel). Cinquante-neuf femmes ont ainsi participé en 2020 aux formations de transformation de produits maraîchers. Dans le cadre des formations en production agricole, ces participations volontaires se sont régulièrement produites, en ne dépassant pas deux à trois jeunes par centre.

Conseil agricole

L'appui/conseil des jeunes formés est assuré par les mêmes opérateurs en charge de la formation. L'activité se réalise après la formation (maraîchage, riziculture) ou simultanément (arachide, niébé) et peut être axée sur la production ou la transformation.

Le suivi/conseil sur la production concerne l'application des thèmes enseignés pendant la formation pour une durée minimale de trois mois, avec au moins une visite par semaine. L'élaboration d'un dossier de demande de crédit fait partie de l'activité et inclut une étude technique du projet (pré-visite) à l'attention de l'institution financière. Dans le domaine de la transformation, le suivi-conseil est de courte durée et se focalise sur la constitution des dossiers de demande de crédit.

Les activités dans le cadre du conseil agricole sont également sous financement de l'Accord de partenariat signé avec le Conseil régional et prévoient :

- formation des agents des opérateurs en charge de l'appui/conseil ;
- signature d'un contrat entre le Conseil régional et les opérateurs pour une seule saison culturale ;
- distribution à chaque jeune sélectionné d'un « bon conseil » (valeur 65 000 FCFA pour la production ou 30 000 FCFA pour la transformation) à remettre au centre d'appui/conseil de son choix ;
- évaluation à mi-parcours et finale des prestations des opérateurs par le Conseil régional, la CRA et la DRA.

RÉSULTATS

À ce jour, 8 680 jeunes ont bénéficié de l'appui en conseil agricole, dont 50,3% de femmes.

La répartition par filière est présentée dans le tableau n°2 ci-dessous. Les jeunes bénéficiaires du conseil sont pour 46 % dans le domaine du maraîchage et pour respectivement 28 % et 26 % dans le domaine de la riziculture et de l'arachide/niébé. Des jeunes bénéficiaires sont actifs à 73 % dans la production contre 27 % dans la transformation. Par filière, le conseil en transformation représente 6 % dans la filière maraîchère et respectivement 29 % et 58 % dans les filières riz et arachide/niébé.

Tableau n°2: Le nombre de jeunes bénéficiaires de conseil agricole, par filière et par maillon

	Maraîchage	Riz	Arachide/niébé	Total
Production	3 706	1 560	1 111	6 377
Transformation	248	721	1 334	2 303
Total	3 954	2 281	2 445	8 680

Depuis l'année 2019, un mécanisme de parrainage des jeunes agriculteurs formés a été initié. Il s'agit d'un encadrement de proximité par un agriculteur adulte expérimenté du village, à travers un contrat entre le Conseil régional et le parrain (100 000 FCFA/mois pour le coaching d'au moins 15 jeunes, sur la durée d'une saison culturale). En plus de l'appui pour la maîtrise des itinéraires techniques agricoles, l'accent est mis lors du coaching sur le choix des spéculations, le choix de la meilleure période de production, la commercialisation et le suivi du remboursement du crédit.

Le tableau n°3 ci-dessous présente le nombre de jeunes agriculteurs formés ayant bénéficié d'un coaching par un parrain. Il s'agit de 198 jeunes. 66 % d'entre eux sont dans la filière maraîchage contre respectivement 25 % et 8 % dans les filières riz et arachide/niébé.

Tableau n°3: Le nombre de jeunes bénéficiaires de parrainage, par filière

	Maraîchage	Riz	Arachide/niébé	Total
Production	131	50	17	198

LES FACTEURS CLES DE SUCCES DE L'APPROCHE FORMATION / CONSEIL AGRICOLE

- le système est ouvert aux centres de formation publics et privés ;
- l'approche multi-acteurs sous la coordination du Conseil régional, suite à une concertation régulière, permet d'adapter si nécessaire et d'améliorer pour la saison culturale suivante, les différentes étapes de la stratégie (sélection des jeunes, choix des sites, aspects pratiques des formations et du conseil, ...);
- la passerelle entre les ministères de l'Agriculture et la Formation professionnelle est fonctionnelle au niveau régional et est animée et facilitée par le Conseil régional. L'approche contribue à renforcer le rôle du Conseil régional dans le cadre de la décentralisation en matière de transfert de compétences du secteur de la formation professionnelle ;
- les centres de formation temporaire (ou « mobiles ») permettent de s'adapter à la demande de formation. Ce ne sont pas les jeunes qui vont vers le centre de formation mais plutôt le centre de formation qui va vers les jeunes désireux d'être formés. Ils ne nécessitent par ailleurs aucun investissement lourd en dehors de infrastructures basiques pour les cultures (motopompe, forage, bassins, petit matériel pour les apprenants) ;
- l'évaluation des opérateurs en charge des formations et de l'appui/conseil permet d'assurer la qualité des formations/ conseil en maintenant uniquement des opérateurs performants pour les formations/conseil futur. Sur un total de 42 opérateurs qui ont été en charge des formations, 10 n'ont pas vu leur contrat renouvelé essentiellement dû à des insuffisances techniques et des absences répétées des formateurs.

Il y a un faible taux d'abandon de la part des jeunes apprenants, ce qui témoigne d'un bon ciblage des jeunes au départ et d'une volonté manifeste d'apprendre les techniques culturales et de transformation enseignées. Sur 10 324 jeunes inscrits pour une formation, une attestation a été délivrée à 10 031 apprenants. La formation a été abandonnée par 293 jeunes, soit un taux de 2,8 %. Parmi ces 293 cas, il y a 173 abandons individuels suite à un manque de motivation et 120 abandons suite au non-fonctionnement de certains centres sélectionnés. En effet, les formations dans huit centres, sur un total de 561 centres sélectionnés au cours des sept dernières saisons culturales, n'ont pas démarré suite aux désaccords des opérateurs et/ou des jeunes par rapport aux principes de gestion des formations (jeunes qui réclament de l'argent, sites non conformes, exigences du propriétaire du site).

Plusieurs programmes de développement rural se sont inspirés du modèle de formation du programme NIG/025 :

- le programme auprès de la CRA de Dosso a assisté les CRA de ces trois régions au lancement de leur première opération de formation de jeunes. Dans ce cadre, 4 623 jeunes agriculteurs (source RECA) ont été formés avec succès dans ces régions et orientés vers le crédit agricole.

Une enquête réalisée sur les effets induits par les formations et insertion organisées par le programme NIG/025, a mis en évidence ce qui suit :

- les techniques de production agricole apprises lors des formations sont appliquées par l'ensemble des jeunes installés ;
- dans le cadre des formations en production agricole, un jeune formé installé et un jeune formé non installé, transmettent les connaissances acquises sur les techniques agricoles en moyenne à respectivement 12 et 8 agriculteurs (parents, connaissances et voisins). Ce phénomène de « boule de neige » représente un effet important du programme ;
- les formations et l'installation des jeunes a induit un effet marqué sur la réduction du départ en exode. Entre la saison sèche 2016 - 2017 (avant le démarrage du programme) et la saison sèche 2018 - 2019, le pourcentage de jeunes partant en exode parmi les jeunes formés installés a évolué de 22 % à 6 %, soit une réduction de 16 %. Chez les jeunes formés non installés, ce taux a évolué de 18 % à 10 %, soit une réduction moins prononcée de l'ordre de 8 % ;
- en comparant la situation avant le démarrage du programme (2016) à la situation en 2018, les superficies exploitées des jeunes formés installés a triplé en saison sèche et augmenté de 50 % pour les jeunes formés non installés. Ceci illustre l'intérêt pour les cultures irriguées et la production en plusieurs campagnes annuelles ;
- avec un taux de bancarisation de 7 % des jeunes avant le démarrage du programme et l'ouverture d'un compte en banque lors de l'octroi du crédit par l'ensemble des jeunes installés, le programme a contribué à la bancarisation des populations rurales. Il faut cependant noter que 40 % des femmes affirment vouloir clôturer leur compte après le remboursement du crédit en cours, contre 6 % chez les hommes. La constitution des dossiers de crédit a permis à environ 4 000 jeunes d'obtenir leur carte d'identité ;

- les OP en charge de la formation et du conseil des jeunes ont renforcé leurs capacités dans les domaines suivants : connaissance du système bancaire et accès aux services financiers, maîtrise de la constitution des dossiers de crédit agricole et capacité à assurer les formations avec des formateurs qualifiés.

À l'issue d'une enquête de satisfaction, 96 % des jeunes ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits des services de formation. La raison invoquée par les jeunes non-satisfaits est la durée insuffisante des formations, qui empêche de suivre entièrement les récoltes des tomates et du riz à cycle long. Cette insuffisance a été corrigée lors des dernières sessions de formation en 2021.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ÉLÉMENTS DE CAPITALISATION - L'APPROCHE FORMATION / CONSEIL AGRICOLE

- les évaluations successives des opérateurs en charge de la formation (et du conseil) ont mis en évidence que les OP sont de loin plus performantes comparativement aux ONG et aux centres publics. Les OP sont plus efficaces en matière de formation/conseil des jeunes, notamment grâce à leur proximité avec les jeunes et leur ancrage local ;
- les formations successives dans les centres de formation temporaires (« mobiles ») sont optimales pendant les deux premières saisons culturales. Elles perdent en efficacité à partir de la troisième saison suite à un épuisement du nombre de jeunes motivés résidant à proximité. Par conséquent, le fonctionnement des centres de formation temporaires est limité à maximum trois saisons culturales ;
- le concept des « bons formation et conseil » a été conçu lors de la formulation du programme NIG/025, dans le but de permettre aux jeunes de choisir le centre de formation de leur choix et de promouvoir ainsi la libre concurrence entre les centres. Ce système qui est administrativement très lourd (confection de bons, transmissions aux jeunes, paiement des opérateurs de formation sur base des bons) s'avère cependant n'avoir aucune plus-value dans le contexte du programme NIG/025. L'ensemble des jeunes optent notamment pour une formation sur le site le plus proche de leur domicile. L'approche du programme est d'ailleurs conçue dans l'esprit de rapprocher les centres de formation le plus possible du lieu de résidence des jeunes ;
- l'approche du programme NIG/025 en matière de formation/conseil est conçue dans le cadre du renforcement de la décentralisation avec une place centrale réservée au Conseil régional. L'approche contribue en effet à renforcer le rôle du Conseil régional dans le cadre de la décentralisation notamment dans son rôle de coordination des activités du développement rural dans la région.

La durabilité du modèle peut être assurée par :

- l'appropriation du système, en premier lieu par le Conseil régional, mais également par les services techniques, la CRA et les OP qui sont activement impliqués dans le processus ;
- les coûts à prendre en charge sont réduits (pas de maintenance d'infrastructures) et pourraient être supportés par les collectivités locales sur fonds propres.

Crédit agricole

Le programme finance la subvention adossée au crédit agricole selon les directives du FISAN à savoir, 40 % de subvention pris en charge par le programme, 7 % d'apport personnel du jeune et 53 % de crédit assuré par les institutions financières partenaires, pour des projets d'investissement agricole de jeunes agriculteurs plafonnés à un montant de 3 750 000 FCFA, dans le domaine de la production, transformation et commercialisation des filières ciblées.

La BAGRI est le partenaire financier du programme depuis son démarrage. En 2020, une diversification a été réalisée à travers une collaboration avec deux IMF de la région de Dosso.

L'appui à la préparation des dossiers des jeunes est assuré par les opérateurs sous contrat avec le Conseil régional (cf. conseil agricole). Le système d'avis techniques fournis aux institutions financières par les opérateurs et par la CRA a amélioré la qualité technique des projets par rapport à 2016.

Le contrôle de la matérialité des investissements est appuyé par la DRA et DRGR pour les dossiers de crédit gérés par la BAGRI. Cette approche a été adoptée dans le cadre de l'approche multi-acteurs du programme mais s'est avérée défailante. Les services techniques ne disposent pas toujours des moyens pour effectuer les déplacements et des cas fictifs de réception des infrastructures ont été constatés.

Au niveau des IMF, ce sont leurs agents de terrain qui assurent ce contrôle de matérialité.

RÉSULTATS

Depuis le début du programme, 5 312 projets ont été financés dont respectivement 49 %, 30 % et 21 % dans les domaines du maraîchage, du riz et de l'arachide/niébé. Parmi ces projets, 203, soit 1,8 % ont été financés à travers les IMF. Le nombre de personnes touchées par les activités de crédit agricole, en considérant les membres des OP bénéficiaires de crédit, atteint 6 680 personnes (pour un objectif de fin de programme de 6 400 personnes), dont 51 % de femmes.

Les cas d'abandon de l'exploitation sont estimés à 10 % des jeunes installés. Les motifs essentiels sont pour 78 % liés à des problèmes de production (mauvaise qualité d'équipements ou de semences, manque d'eau, etc.) et pour 16 % à des raisons sociales ou familiales (décès, mariage, maladie, maternité, exode).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle réglementation bancaire internationale (Bâle 3) impose des normes prudentielles plus sévères applicables sur les couvertures requises pour les crédits accordés par les banques. Pour assurer une continuité des activités du programme en matière de subventionnement du crédit agricole, la Coopération luxembourgeoise a initié un mécanisme provisoire de garantie du FISAN sous forme d'un dépôt de garantie, à travers une convention signée avec le FISAN et la BAGRI, en attendant la mise en place du fonds de garantie du FISAN. Le programme a contribué activement, en collaboration avec la Coopération suisse, aux études de mise en place du fonds de garantie. En début d'année 2021, dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds de garantie, un contrat de fiducie entre la FISAN et la Société sahélienne de financement, gestionnaire du fonds, a été signé et le fonds a été doté d'une participation de l'État, d'un montant de 300 millions de FCFA (457 347 EUR). Le transfert des ressources luxembourgeoises du dépôt vers le fonds de garantie est en préparation.

Le programme a fourni des efforts dans le domaine du renforcement des capacités de la BAGRI, notamment sur les aspects suivants :

- appui à la mise en place et à l'utilisation d'un outil de rapportage, de suivi et de planification du recouvrement. L'outil est renseigné mensuellement et met à disposition les données sur les impayés des crédits accordés dans le cadre du programme globalement ainsi que les détails par sexe (hommes, femmes), par classe d'âge (jeunes, adultes), par type de prêt (OP ou individuel), par filière (arachide/niébé, maraîchage, riz), par maillon (production, transformation, commercialisation), par commune ainsi que les montants recouverts globalement et par agence ;
 - l'analyse des données issues de l'outil de suivi précité permet de dégager les tendances suivantes concernant le remboursement du crédit. Il y a moins d'impayés chez les femmes par rapport aux hommes, chez les jeunes par rapport aux adultes, chez les OP par rapport aux promoteurs individuels, chez les promoteurs actifs dans la transformation/commercialisation par rapport à ceux actifs dans la production. En matière de filières, l'arachide/niébé a moins d'impayés par rapport au riz et le riz a moins d'impayés par rapport au maraîchage,
 - l'outil fournit également une projection sur six mois de l'évolution des dossiers arrivés à échéance et permet de prévoir les impayés par rapports aux montants qui seront recouverts et de fixer des objectifs mensuels en matière de recouvrement pour maintenir la sinistralité dans des limites acceptables. Malheureusement, la BAGRI n'a pas fourni les efforts nécessaires pour s'approprier cette partie « programmation » de l'outil pourtant indispensable à une maîtrise des aspects organisationnels du recouvrement ;
- mise en place d'un système de nantissement des investissements financés à travers un prêt, comme garantie pour les projets de transformation de produits agricoles. Ceci permet aux jeunes ne disposant pas de garantie foncière d'avoir accès à un prêt pour un projet de transformation ;
- un appui au financement de l'extension du système de gestion informatique de la BAGRI permettant d'intégrer des modules spécifiques de gestion des dossiers de crédit agricole. Ces modules permettent de solutionner le problème de saisonnalité en adaptant les échéances de paiement aux périodes favorables aux remboursements par l'agriculteur et pourront ainsi participer à la réduction des impayés techniques liés à la saisonnalité de l'activité agricole. L'acquisition du logiciel n'a malheureusement pas pu se réaliser suite à une procédure de marché public infructueuse au manque de temps pour la relancer. Cependant, vu l'importance de ces modules, la BAGRI a un accord de principe avec un programme d'un autre PTF pour poursuivre l'effort de leur acquisition. Il est fortement recommandé de prévoir lors de la mise en place des modules, un accompagnement des agents de la BAGRI à leur utilisation, à travers une expertise externe ;
- une participation à la masse salariale de deux agroéconomistes en poste dans les agences de la région de Dosso, dans le souci de participer à la mise en place des services agricoles de la BAGRI. La plus-value de leur présence dans les agences n'est pas optimale. Ils ont souvent la charge de tâches en dehors du crédit agricole et ne sont pas toujours disponibles pour se concentrer sur les tâches essentielles de gestion des dossiers de crédit agricole. Les termes de référence du poste d'agroéconomiste élaborés à l'occasion de leur recrutement mentionnent des responsabilités qui n'ont pas pu être respectées entièrement lors de la mise en œuvre, notamment :
 - veiller à une bonne transmission d'information aux promoteurs,
 - organiser et assurer les visites de terrain des promoteurs dans les temps,
 - adapter au cas par cas le calendrier de remboursement à la saisonnalité des cultures ;
- une expertise externe a été déployée pour appuyer la préparation et le suivi des réunions du comité de gestion du dépôt de garantie du FISAN. Les trois premières demandes d'appel à garantie transmises par la BAGRI au FISAN n'ont pas été validées par le comité suite à des informations manquantes dans les dossiers sinistrés et des erreurs dans le mode de calcul de montant appelé en garantie. Le quatrième et dernier appel à garantie a été fructueux pour 131 dossiers. Concernant ce dernier appel, l'expertise relève les progrès réalisés par la BAGRI en termes de complétude des dossiers, ainsi qu'en termes de fiabilité des données. Par contre, le système informatique actuel de la BAGRI devrait permettre des éditions automatiques de données des impayés, dans le format attendu pour le mécanisme de garantie, pour éviter un retraitement manuel des données.

Des mesures préventives suivantes relatives au remboursement des crédits ont été mises en place :

- les bénéficiaires du crédit agricole sont localisés en milieu rural à des distances souvent importantes de l'agence de la BAGRI la plus proche. Les paiements à réaliser (apport personnel, tranches de remboursement du prêt) sont effectués en espèces au niveau de ces agences. Cet éloignement géographique est une contrainte et peut constituer une raison de non-paiement des remboursements du crédit. La signature d'un contrat de collaboration entre la BAGRI et la société de transfert d'argent Al Izza a été réalisée pour permettre aux jeunes agriculteurs de procéder au remboursement des crédits dans leur commune de résidence, à travers un transfert sur leur compte à la BAGRI. Ce système de transfert est utilisé dans les communes où une bonne sensibilisation a été réalisée par la CRA. Ailleurs dans la région, l'utilisation reste encore timide et une sensibilisation des acteurs (jeunes agriculteurs et agences d'Al Izza) est nécessaire pour améliorer l'utilisation de l'outil ;
- l'implication dans les actions de sensibilisation des jeunes au remboursement des crédits par les chefs de villages, les maires et les OP ;
- l'application d'une pression sociale à travers la suspension de financement de nouveaux projets dans les villages qui ont un taux important d'impayés ;
- une liste des fournisseurs crédibles d'équipement pour l'installation des jeunes agriculteurs, vers laquelle les bénéficiaires seront orientés, a été élaborée en concertation avec la BAGRI, la CRA, la DRA et le Conseil régional. Le partage de la liste avec les communes est en cours.

Le recouvrement est la faiblesse majeure de la BAGRI en matière de crédit agricole (taux d'impayés de 36 % par rapport à l'encours au 1^{er} mai 2021). Les motifs de non-paiement ont été recueillis à travers une enquête auprès de responsables d'OP et des personnes ressources qui suivent les exploitations des jeunes. Il est estimé que le non-paiement est attribuable pour environ 30 % à la BAGRI (non-respect de la saisonnalité, manque de proximité et de missions de recouvrement, manque d'éducation financière sur les frais liés au crédit), pour environ 35 % aux fournisseurs de matériel et d'équipement (retard de livraison et mauvaise qualité du matériel, surfacturation des investissements), pour environ 25 % aux bénéficiaires (mauvaise volonté, non-remboursement des « crédits de projets », détournement d'objectif, complicité avec les fournisseurs avec des compensations financières pour la non-livraison de matériel) et pour 10 % par manque de rentabilité de l'exploitation ou par refus de payer certains investissements par méconnaissance du dossier de demande de prêt, n'ayant pas été associé à son élaboration.

Les activités de crédit agricole initiées avec les deux IMF sont récentes. Elles ont démarré en 2020 et concernent des volumes réduits (146 dossiers financés en 2020 pour un volume de crédit de 78,8 millions FCFA et 57 dossiers financés en 2021 pour un volume financier de 24,8 millions FCFA), vu les capacités financières limitées. Il s'agit de petites structures opérant dans quelques communes de la région de Dosso, avec des ressources limitées. Le manque de ressources financières de ces IMF les a empêchées d'honorer entièrement leur engagement en matière d'objectif de volume financier de crédit, dans le cadre des conventions de collaboration signées avec le programme.

Dans le cadre d'une collaboration avec ADA, ces IMF bénéficient d'un renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance, contrôle interne, reporting et gestion des crédits agricoles (outils, formations, accompagnement rapproché). Les taux d'impayés des portefeuilles gérés par les IMF n'est pas entièrement maîtrisés (taux d'impayés de 20 % et de 25 % par rapport à l'encours au 30 juin 2021). La raison principale est l'insuffisance du suivi des exploitations et du recouvrement, suite à un manque de moyens logistiques et financiers et au manque d'agents de crédit. Dans ce cadre, ADA a prévu un appui à l'IMF la moins dotée, pour l'acquisition d'une moto et la prise en charge d'un agent de crédit.

À l'issue d'une enquête réalisée en 2021, 68 % des jeunes ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits des services financiers proposés. Les raisons invoquées par les jeunes pour ce faible taux de satisfaction sont essentiellement les suivantes :

- non-respect de la saisonnalité (retard dans la mise en place des crédits et dans la livraison des équipements) ;
- manque de proximité de l'institution financière (coût du transport vers l'agence de la banque) ;
- manque d'éducation financière (frais liés au crédit, échéances) ;
- inquiétude de perdre leur champ qui représente le seul bien familial et qui sert de garantie à la banque ; et
- coût élevé des investissements.

Vu la forte demande de charrettes et bœufs de trait dans les dossiers de crédit (90 % des bénéficiaires de crédit ont acquis une charrette et des bœufs), une enquête a été réalisée pour analyser la pertinence du financement des charrettes et des animaux de trait. L'enquête fait ressortir les points suivants :

- toute l'année, 88 % des jeunes agriculteurs utilisent leur charrette et les animaux de trait. Dans les maillons transformation/commercialisation, l'utilisation est plus concentrée sur les périodes de production, de récolte et de commercialisation ;
- de multiples tâches sont réalisées avec la charrette et les bœufs de trait. Il s'agit, par ordre d'importance :
 - des tâches domestiques,
 - la production de fumier,
 - le transport de personnes et de biens,
 - le labour, et
 - le sarclage ;

- des activités rémunératrices sont également réalisées, par 87 % des bénéficiaires, à l'aide des charrettes et des animaux de trait. Le montant annuel des recettes s'élève en moyenne à 80 151 FCFA. Ces activités sont par ordre d'importance :
 - le transport de personnes et de biens (50 %),
 - la vente des animaux de trait embouchés (31 %), et
 - le sarclage et le labour (17 %),
 - la location de la charrette est réalisée par une minorité de bénéficiaires. Les dépenses principales réalisées à partir de ces revenus monétaires générés, sont par ordre d'importance :
 - l'entretien des animaux de trait (46 %),
 - l'achat de nourriture (19 %), et
 - le remboursement du crédit agricole (19 %).

Suite aux constats précités, il semble que le financement de charrettes peut être considéré comme une action pertinente dans le cadre de l'appui à l'insertion des jeunes agriculteurs.

Des éléments de rentabilité des exploitations des jeunes appuyés par le crédit ont été recueillis auprès de femmes transformatrices d'arachide et de riz, de producteurs de riz, d'arachide/niébé et de maraîchers.

Femmes transformatrices d'arachide et de riz

Un suivi des dépenses et des recettes, sur la durée de 12 mois, a été conduit auprès de 40 femmes transformatrices d'arachide et 50 femmes transformatrices de riz.

La marge nette moyenne par mois par femme formatrice d'arachide, obtenue en retranchant le montant de remboursement du crédit de la marge brute, fluctue entre 67 003 FCF et 127 784 FCFA. Le remboursement des échéances à la banque peut donc facilement être supporté par les marges brutes réalisées et en laissant une plus-value raisonnable.

L'enquête a été réalisée dans quatre localités et les prêts ont été contractés par des OP dans chacune de ces localités. Les OP de trois localités ont entièrement remboursé leur crédit. Par contre, l'OP de la quatrième localité se trouve en impayés pour un montant important malgré les capacités des membres à rembourser.

Pour les transformatrices de riz, la marge nette moyenne mensuelle par femme fluctue entre 12 917 FCFA et 137 875 FCFA.

Dans deux localités, les prêts ont été contractés par des OP qui ont entièrement remboursé leur crédit dont une a néanmoins des impayés de frais de tenue de compte. Dans les deux autres localités, il s'agit de prêts individuels et les femmes ont remboursé à 100 % dans une localité et à 80 % dans l'autre localité. Certaines souffrent également d'impayés de frais de tenue de compte.

Riziculteurs

Un suivi des dépenses et des recettes, couvrant les campagnes de saison sèche 2019-2020 et de saison des pluies 2020, a été conduit auprès de 24 producteurs de riz, dont sept femmes, de la localité de Hamamara (commune de Dioudiou). Bien que la riziculture soit l'activité principale (60 % des revenus proviennent de la vente de riz), la majorité des jeunes font en parallèle du maraîchage et de l'arachide/niébé. Le montant moyen de la marge brute annuelle des 24 jeunes est de 339 233 FCFA et fluctue entre 155 000 FCFA et 524 500 FCFA et celui de la marge nette est de 140 586 FCFA et fluctue entre - 50 742 FCFA et 288 340 FCFA.

La marge nette annuelle est fonction du nombre de saisons rizicoles pratiquées : elle est supérieure à 150 000 FCFA pour les riziculteurs pratiquant la riziculture en saison sèche et en saison des pluies. Ceci est le cas pour deux tiers des jeunes sondés. La grande majorité des producteurs ayant une marge nette inférieure à 150 000 FCFA ont cultivé le riz pendant une seule saison culturale. Les deux producteurs qui ont une marge nette inférieure à 50 000 FCFA n'ont pas cultivé de riz en 2020.

Malgré ce bilan de rentabilité globalement positif, aucun producteur ne rembourse son crédit et des impayés importants sont enregistrés chez chacun des 24 jeunes producteurs. Il s'agit en moyenne d'un montant d'impayés de 359 623 FCFA pour un montant moyen du prêt de 487 523 FCFA.

Producteurs d'arachide/niébé

Un suivi des dépenses et des recettes, couvrant la saison des pluies 2020, a été conduit auprès de 35 jeunes, dont 16 femmes, producteurs d'arachide - niébé de la localité de Sokorbé.

Le montant moyen de la marge brute annuelle des producteurs s'élève à 341 402 FCFA et fluctue entre 144 550 FCFA et 550 675 FCFA. Le montant moyen de la marge nette est de 166 337 FCFA et fluctue entre - 27 709 FCFA et 397 112 FCFA. 77 % des producteurs ont une marge nette annuelle supérieure à 100 000 FCFA. Huit producteurs, soit 23 %, ont une marge nette inférieure à 100 000 FCFA dont deux qui ont une marge négative. Une première exploitation n'est pas rentable suite à une faible production par rapport à la moyenne. Le second cas est un producteur qui a un prêt d'un montant élevé suite à l'acquisition d'un moulin. Les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du moulin n'ayant pas été mesurées, il est difficile de se prononcer sur la rentabilité de cette exploitation.

34 % des producteurs n'ont aucun retard de remboursement de leur crédit. La moitié souffre néanmoins d'impayés de frais de tenue de compte. 66 % des producteurs ont des impayés fluctuant entre 62 250 FCFA et 262 310 FCFA, malgré des marges bénéficiaires qui permettent dans la grande majorité des cas, le remboursement du crédit.

Maraîchers

Oignons

Un suivi des dépenses et des recettes, couvrant la saison sèche 2020 – 2021, a été réalisé auprès de 35 jeunes femmes productrices d'oignons de la localité de Kiota.

Le montant moyen de la marge brute des productrices s'élève à 157 346 FCFA et fluctue entre 62 000 FCFA et 333 500 FCFA. Le montant moyen de la marge nette est de 58 316 FCFA et fluctue entre -165 519 FCFA et 253 568 FCFA.

La majorité des productrices, notamment 54 %, ont une marge supérieure à 50 000 FCFA. 17 % (soit 6 sur 35 productrices) ont une marge négative suite à des prêts élevés incluant des clôtures grillagées coûteuses ou à de faibles quantités d'oignons vendus pour des prix modestes. Des exploitations non rentables sont plus fréquentes chez celles qui disposent de clôtures grillagées notamment 80 % contre 6 % seulement pour les exploitations sans clôture.

Il faut noter que le prix de vente des oignons appliqué par les productrices est en moyenne de 2 100 FCFA / tasse et fluctue entre 1 500 FCFA et 2 500 FCFA. Ces prix correspondent à une vente sans stockage et pourraient être considérablement améliorés (jusqu'à 7 000 FCFA / tasse) en réalisant une opération de stockage de quelques mois et en participant à des ventes groupées.

40 % de productrices sont à jour en matière de remboursement de leur crédit dont la moitié souffre d'impayés des frais de tenue de compte. 60 % des productrices ont des impayés fluctuant entre 22 886 FCFA et 767 458 FCFA. Les montants d'impayés les plus importants (entre 384 020 FCFA et 767 458 FCFA) proviennent des prêts qui incluent des clôtures grillagées. Parmi ces 60 % de productrices en impayés, la majorité notamment 43 % sont en mesure de rembourser avec les recettes de leur exploitation. Les autres 17 % des productrices ne sont par contre pas en mesure de rembourser entièrement le crédit suite à un bilan négatif de leur exploitation.

Pomme de terre

Un suivi des dépenses et des recettes, couvrant la saison sèche 2020 – 2021, a été conduit auprès de 29 jeunes producteurs de pommes de terre, dont quatre femmes, des communes de Doutchi et Matankari.

Le montant moyen de la marge brute des productrices s'élève à 570 374 FCFA et fluctue entre -72 300 FCFA et 2 959 500 FCFA. Le montant moyen de la marge nette est de 342 805 FCFA et fluctue entre -310 639 FCFA et 2 780 425 FCFA.

48 % des producteurs ont une marge nette supérieure à 300 000 FCFA. 31 % (soit 9 sur 29 producteurs) ont une marge nette négative due à de faibles quantités de pommes de terre vendues ou des montants de prêt élevés incluant des clôtures grillagées. Des exploitations non rentables manifestant une marge nette négative sont plus fréquentes chez celles qui disposent de clôtures grillagées, à savoir 42 % contre 24 % pour les exploitations sans clôture.

28 % des producteurs sont à jour de remboursement de leur crédit, dont la moitié souffre cependant d'impayés de frais de tenue de compte. 72 % des producteurs sont en impayés, dont la majorité, à savoir 52 %, sont pourtant en mesure de rembourser avec les recettes de leur exploitation. Par contre, 31 % des producteurs en impayés ne sont pas en mesure de rembourser entièrement le crédit suite à un bilan négatif de l'exploitation.



ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET ÉLÉMENTS DE CAPITALISATION - L'APPROCHE DE LA SUBVENTION ADOSSÉE AU CRÉDIT AGRICOLE

- en matière de crédit, le programme NIG/025 était au départ orienté entièrement vers les jeunes agriculteurs (avec un objectif de toucher 50 % de femmes) et la stratégie d'insertion basée sur le continuum formation - conseil - crédit a été conçue en conséquence. En début d'année 2018, le COPIL du programme a recommandé d'élargir la cible vers des agriculteurs adultes avec un quota indicatif de 20 % des dossiers financés. Ceci a été mis en œuvre et actuellement 21 % des dossiers financés ont été initiés par des adultes. Il est à noter que cette approche présente les inconvénients suivants :
 - les agriculteurs adultes ne sont pas inclus dans les étapes formation/conseil et leurs dossiers sont donc initiés sur leur initiative propre avec très souvent des montants très élevés qui se rapprochent du plafond autorisé,
 - le programme n'a pas mis de quota par sexe pour les jeunes bénéficiaires de crédit ni pour les adultes. Les bénéficiaires adultes sont majoritairement des hommes notamment pour 89 %. L'outil de suivi du remboursement des crédits de la BAGRI nous apprend que les hommes adultes ont plus d'impayés par rapport aux femmes et aux jeunes,
 - les dossiers d'adultes ne sont pas intégrés dans l'approche de préparation et de suivi du parcours des bénéficiaires, conçue pour les jeunes et qui constitue la vocation du programme NIG/025. Sachant que la stratégie d'insertion des jeunes ruraux est très spécifique et très complexe, il serait préférable pour des actions futures de chercher une complémentarité avec des programmes partenaires d'autres PTF, qui disposent de stratégies de financement d'agriculteurs adultes et de se focaliser exclusivement sur la problématique de l'insertion des jeunes ;
- plusieurs aspects négatifs se sont manifestés au cours de la mise en œuvre de l'installation des jeunes par la BAGRI. Il s'agit essentiellement des points suivants qui nécessiteront une attention particulière pour atténuer leur incidence lors d'éventuelles activités futures :
 - détournement d'objectif par le bénéficiaire du prêt. Ce phénomène est difficile à combattre lorsqu'il s'agit d'une vente des biens acquis à travers le prêt qui est à l'origine du détournement. Un contrôle de la moralité des jeunes avant la mise en place du prêt ainsi qu'une sensibilisation pourrait cependant atténuer cet abus,
 - effet d'aubaine de la subvention, qui est particulièrement marqué chez les bénéficiaires adultes. Il est possible de limiter ce phénomène en réalisant une analyse poussée des besoins réels de l'agriculteur et de ses capacités de remboursement du prêt,
 - l'abus des fournisseurs à travers la fourniture d'équipement de mauvaise qualité peut être évité par les institutions financières en réalisant des contrôles de matérialité avant le paiement des fournisseurs. La pratique de surfacturation peut être atténuée par un contrôle rigoureux des devis constituant le dossier technique de demande de crédit et en s'appuyant sur la liste précitée pour le choix de fournisseurs fiables,
 - les retards dans la livraison des équipements pourraient être résolus à travers la signature d'un contrat entre le jeune et le fournisseur, qui régleme les échéances d'exécution avec clauses suspensives (un modèle de contrat a été préparé à cet effet),
 - la compensation financière des jeunes par des fournisseurs pour la non-livraison de matériel peut être évitée par un contrôle de matérialité rigoureux,
 - la méconnaissance des jeunes de leur dossier de crédit et des modalités de remboursement (montants échéances, pénalités, frais divers), qui entraîne des impayés de remboursement du crédit, peut être évitée à travers une éducation financière adaptée ;
- la BAGRI n'a pas fourni les efforts organisationnels nécessaires pour développer son service agricole pour pouvoir assurer une gestion rationnelle des dossiers de crédit agricole. Elle n'a pas manifesté une volonté suffisante pour s'investir dans le contrôle de matérialité, l'appropriation de l'outil de programmation du recouvrement et le recrutement d'agents de recouvrement ;
- suite à la difficulté persistante de la BAGRI pour assurer le suivi rapproché d'un nombre élevé de petits dossiers individuels de crédit, et considérant le contexte de diversification des partenaires financiers en cours à travers les IMF, les orientations suivantes sont proposées pour des actions futures :
 - le financement des petits dossiers de crédits individuels dans un cadre informel des exploitations familiales est assuré par les IMF. Ces crédits doivent être de petit volume financier et dans ce cadre, une modélisation technique des dossiers est souhaitée pour concevoir des prêts qui se limitent aux besoins essentiels pour démarrer une exploitation,
 - l'accompagnement des IMF à travers un refinancement. Ceci pourrait se réaliser par la BAGRI, éventuellement dans le cadre d'une convention en préparation entre la BAGRI et la Stratégie nationale de finance inclusive qui dispose d'un fonds de refinancement. L'accès des IMF au refinancement ainsi qu'au fonds de garantie est en effet nécessaire pour permettre de développer leurs activités de crédit agricole,
 - la BAGRI se concentre sur le financement des dossiers de crédit d'un volume plus important notamment les demandes de crédit des OP qui peuvent inclure des demandes de plusieurs de leurs membres, ainsi que des dossiers d'exploitations modernes. Cette approche a l'avantage de réduire le coût de suivi des dossiers de crédit. Par ailleurs, elle permettra à l'OP un suivi rapproché de ses membres, notamment concernant leurs besoins exacts en crédit, la gestion des fournisseurs et le remboursement des crédits ;

- vu le nombre grandissant des PTF qui sont dans un processus de lancement des activités de crédit agricole dans la région de Dosso (Coopération suisse, Enabel, FIDA, Swisscontact), il est indiqué d'instaurer une mutualisation des efforts dans le cadre du développement de la finance inclusive. Une approche concertée des PTF avec les IMF pourrait éviter une surcharge de ces structures avec un effet négatif sur leur développement. Une concertation permettrait de mutualiser les appuis en matière de renforcement des capacités des institutions financières, d'accès à la garantie et au refinancement. L'élaboration d'une cartographie des IMF et des zones d'intervention des programmes ainsi que l'évaluation des capacités d'absorption des institutions financières seraient utiles comme base pour une concertation future. Dans ce cadre, une première réunion a été organisée sur initiative du Conseil régional en présences des PTF, du FIDAN et du RECA, pour initier un cadre de concertation. Il est souhaitable que cette initiative puisse se poursuivre dans le souci d'une recherche des complémentarités entre les PTF. Elle serait probablement également nécessaire dans les autres régions du Niger ;
- il apparaît que dans la région de Dosso, les ambitions cumulées des différents PTF en matière de volume de crédit agricole planifié sont supérieures à la capacité d'absorption des institutions financières. Dans ce contexte, il est nécessaire d'instaurer une concertation entre PTF de la région en associant les institutions financières. En outre, en prévoyant que l'ensemble des jeunes formés ne pourront pas être insérés à travers le crédit agricole, il est nécessaire de réfléchir à des mécanismes alternatifs pour assurer l'appui à l'insertion des jeunes ;
- les données recueillies concernant la rentabilité des exploitations font ressortir les éléments suivants :
 - dans le domaine de la transformation d'arachide et de riz, les marges bénéficiaires sont importantes même pendant la période de remboursement du crédit. Pour la production de riz et d'arachide/niébé, les exploitations sont également rentables, en dehors de quelques exceptions qui souffrent d'une faible production. Bien que les marges nettes soient moins importantes que pour la transformation, les marges bénéficiaires seront confortables après la période de remboursement du crédit. Ceci est également le cas pour les producteurs de pommes de terre. Pour les productions d'oignons, les marges sont moins importantes mais pourraient considérablement être augmentées à travers la conservation générant des prix de vente plus attractifs. Les exploitations des maraîchers regroupent par contre plus d'exploitations avec une marge bénéficiaire négative, à savoir 17 % et 31 % respectivement pour les producteurs d'oignons et de pommes de terre. Les raisons de ces bilans négatifs sont majoritairement (53 %) liées à des prêts d'un montant élevé incluant des clôtures grillagées mais également à de faibles productions suite à des petites superficies exploitées,
 - il est par conséquent recommandé pour des actions futures, de prendre en considération les éléments suivants :
 - le coût élevé des clôtures grillagées empêche la rentabilité de l'exploitation et il faudrait donc éviter le financement de clôtures à travers le crédit. Il est indiqué de réfléchir sur la promotion de clôtures traditionnelles améliorées. La faisabilité de mise en place de clôtures grillagées comme infrastructure structurante communale semble par contre très limitée,
 - la rentabilité des exploitations peut être entravée par l'élaboration de dossiers du crédit peu réalistes en matière de superficie exploitée. Les superficies réellement exploitées par les producteurs sont en effet fréquemment inférieures aux superficies annoncées dans le dossier de demande de prêt. Plus d'attention à la préparation technique des dossiers pourrait atténuer ce phénomène. Il est important de dimensionner le prêt aux besoins et ambitions réelles et minimales des jeunes pour démarrer leur exploitation. Dans ce contexte, une modélisation des dossiers techniques de crédit devrait être envisagée,
 - le remboursement du crédit est le plus performant dans le maillon transformation avec un taux supérieur à 80 % de exploitations à jour en matière de non-remboursement. Dans le maillon production, ce taux est inférieur à 50 %. En dehors des exploitations avec des marges bénéficiaires négatives qui ne sont pas en mesure de rembourser entièrement leur crédit, il faut noter que le non remboursement du crédit par des jeunes qui disposent de marges bénéficiaires suffisantes pour rembourser, est assez fréquent. Dans le domaine de la production d'oignons, de pommes de terre et d'arachide/niébé, respectivement 43 %, 52 % et 60 % des jeunes enquêtés sont concernés avec un cas extrême pour la riziculture où 100 % des producteurs de la localité enquêtée sont concernés. Ce phénomène est certainement lié en partie au manque de suivi de la part de la BAGRI et l'effet « boule de neige » qui en est la conséquence. Le suivi, la sensibilisation et l'éducation financière des jeunes est la solution pour réduire ce phénomène.





POUR PLUS D'INFORMATION

PROJET NIG/025

Boulevard Mali Béro | rue IB-67 Issa Beri | BP 13 254 Niamey, NIGER

Tel | +227 20 72 51 53 Fax | +227 20 72 51 73

Email | office.niger@luxdev.lu

www.luxdev.lu



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement



LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT

